

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 08 mai 2024**

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme CHABROULLET Carole, Mme CLAVEYROLAS Sandrine, M. ADENIS Nicolas, M. CORBIN Nicolas, M. DESLANDES Gilles.

Pouvoirs : Mme LAMETHE Sonia donne pouvoir à Mme CLAVEYROLAS Sandrine, M. BOUCHER Jean-Noël donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle.

Membre excusée : Mme PATURAUD Amélie

Secrétaire de séance : Mme CLAVEYROLAS Sandrine

Quorum : 11 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

### **Ouverture de la séance à 9h30.**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme CLAVEYROLAS Sandrine.

\*\*\*\*\*

**Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour du Conseil : « Le bornage au Bec »**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cet ajout.**

### **► APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'envoi par mail du Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2024 à l'ensemble du Conseil, il doit être approuvé.

Madame La Maire met aux voix ce procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité  
VOTANTS : **13** POUVOIRS : 2  
POUR : **13** ABSTENTION : **0**

### **► ATTRIBUTION DE LA PRIME INFLATION SUITE A L'AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que suite aux avis favorables du Conseil Municipal du 23 février 2024 et celui du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 11 avril 2024 concernant l'attribution de la prime inflation aux agents de la collectivité, Le Conseil Municipal est appelé à délibéré sur ce sujet.

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que cette prime sera versée aux agents sur le salaire du mois de mai.

Madame La Maire met aux voix cette délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité  
VOTANTS : **13** POUVOIRS : 2  
POUR : **13** ABSTENTION : 0

► **MODERNISATION DES INSTALLATIONS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC LE SDEC**

Mme La Maire rappelle l'important travail réalisé par Mr MOUNEY, du SDEC, notamment au niveau de la réalisation des plans des installations d'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Mme La Maire rappelle également que le Conseil Municipal avait émis un premier avis favorable pour la modernisation de l'éclairage public et la suppression de certains candélabres.

■ Mais Considérant les retards importants pris par 2 autres projets en cours, il semble difficile d'en rajouter un 3<sup>ème</sup> sur la même année civile.

Mme La Maire propose donc d'envisager ce projet pour 2026.

Adopté à l'unanimité  
VOTANTS : **13** POUVOIRS : 2  
POUR : **13** ABSTENTION : 0

► **DELIBERATION DES REDEVANCES OCCUPATION DES SOLS (RODP 2023) ENEDIS ET ORANGE**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération est prise toutes les années concernant la redevance d'occupation du domaine public par Orange, celle-ci est décomposée comme suit :

40 €/km/artère aérien ;  
30 €/km/artère en souterraine ;  
20€/km/Emprise au sol

Coefficient d'actualisation : 1,60900

Calculs des montants pour la commune :

Aérien :  $20,390 \times 40 \times 1,60900 = 1\,312,30$

Souterrain :  $13,798 \times 30 \times 1,60900 = 666,03$

Emprise au sol :  $0,70 \times 20 \times 1,60900 = 22,53$

Total :  $1\,312,30 + 666,03 + 22,53 = \mathbf{2000,86 \text{ €}}$

Madame La Maire met aux voix cette délibération, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité  
VOTANTS : **13** POUVOIRS : 2  
POUR : **13** ABSTENTION : **0**

► **DEMANDE DE DON AU PROFIT DE L'ONACVG**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que, depuis déjà deux ans, il n'y a plus de vente de bleuets de France lors des commémorations pour les anciens combattants et victimes du terrorisme (plus limité aux seuls anciens combattants) depuis quelques années, cependant la Mairie a reçu un courrier de l'ONACVG demandant un don.

L'année dernière, 50 euros avaient été attribués.

Madame La Maire propose un don de 50 euros comme l'an dernier.

Madame La Maire met aux voix cette demande de don de 50 €, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité  
VOTANTS : **13** POUVOIRS : 2  
POUR : **13** ABSTENTION : **0**

► **RENOVATION DU RESTAURANT : PUBLICATION DU MARCHÉ PUBLIC**

Mme la Maire informe qu'il est urgent de déposer très rapidement l'appel d'offres pour les travaux du restaurant sur la plateforme dédiée, elle demande l'accord du Conseil Municipal.

La proposition est mise aux voix et recueille l'avis unanime des Conseillers présents.

Adopté à l'unanimité  
VOTANTS : **13** POUVOIRS : 2  
POUR : **13** ABSTENTION : **0**

Elle informe le Conseil Municipal du montant total des travaux estimatifs du restaurant qui s'élève à 360 077€ H.T. :

- 258 235 € H.T. pour la rénovation thermique
- 101 242 € H.T. pour la véranda (toiture acier)

Plusieurs demandes de subventions différentes doivent être réalisées car le « Fonds Vert » n'a pas vocation à financer des extensions mais uniquement de la rénovation énergétique. En conséquence un dossier DETR ainsi que DSIL ont été déposés pour la véranda afin de compléter le financement des travaux.

Elle précise en outre que la véranda empiètera un peu sur le parking (1 place de stationnement en moins).

M. Jean-Marc Pioffret évoque les problèmes de sécurisation avec l'installation de la véranda (conservation ou pas des volets roulants afin de sécuriser le tabac notamment).

Mme Barret Sandrine a contacté son assurance afin de savoir si un simple rideau serait suffisant pour sécuriser la salle principale sachant qu'une alarme intrusion serait installée pour la véranda. Ceci ne pose pas de problème pour l'assurance.

### ► PROGRAMMATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA PERIODE ESTIVALE

- Mme La Maire rappelle l'augmentation des dépenses pour le poste « énergies » : 41 376 € en 2023 pour 29 211 € dépensés en 2022 soit 41.64 % de hausse. Considérant que l'extinction de l'éclairage public permet non seulement de réduire la consommation d'énergie mais également de préserver l'environnement et de lutter contre la pollution lumineuse :

Mme La Maire propose 2 hypothèses

- Hypothèse 1 : extinction de l'éclairage public l'été pour la période estivale
- Hypothèse 2 : période d'expérimentation pendant laquelle les habitants pourront donner leur avis

Après discussions, l'hypothèse 1 est retenue à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité VOTANTS : <b>13</b> POUVOIRS : 2 POUR : <b>13</b> ABSTENTION : <b>0</b>
--

Mme la Maire propose ensuite de définir la période concernée par l'extinction totale de l'éclairage public : celle-ci est fixée du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre avec un ajustement ultérieur possible. Proposition votée à l'unanimité.

Considérant en outre les horaires de fonctionnement de l'éclairage public pendant les autres périodes, Mme la Maire propose d'examiner également les horaires d'éclairage hors période d'extinction.

La discussion s'engage sur les horaires possibles :

Pour le matin, les horaires validés à l'unanimité sont de 6 h 30 à 8 h.

Pour le soir, 2 propositions sont retenues et font l'objet d'un vote :

- De 17 h 30 à 20 h 30 : 6 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions
- De 17 h 30 à 21 h : 4 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions.

Adopté à la majorité des voix VOTANTS : <b>13</b> POUVOIRS : 2 POUR : <b>13</b> ABSTENTION : <b>0</b>
---

La proposition retenue est donc de 17 h 30 à 20 h 30.

Une campagne de communication via les panneaux d'affichage dans chaque village ainsi qu'un texte dans le bulletin communal du mois de juin devra être mise en place.

Monsieur Nicolas Adenis évoque le problème de l'éclairage avec détecteur de mouvements à l'école maternelle et à l'atelier communal.

Les deux sont allumés très souvent, il convient donc de les modifier.

### **PLANNING ELECTION EUROPEENNES DU 9 JUIN :**

Présidence assurée par Mme VIGROUX AUFORT Josiane  
Vice-présidence assurée par Mme VERBRUGGHE Isabelle  
Mme VIGROUX AUFORT sera présente tout le matin, Mme VERBRUGGHE assurera la permanence l'après-midi.

*Matin : Josiane VIGROUX AUFORT*

8h à 10h30 : Gilles Deslandes, Sandrine Claveyrolas, Nicolas Adenis ;

10h30 à 13h00 : Nicolas Corbin, Chantal Lepeyre, Sonia Lamèthe.

*Après-Midi : Isabelle VERBRUGGHE*

13h00 à 15h30 : Gilles Garré, Isabelle Verbrugghe , Valérie Nadaud,

15h30 à 18h30 : Carole Chabroullet, Josiane Vigroux Aufort, Jean-Noël Boucher

*Dépouillement* : 10 personnes seront présentes

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite du gîte est prévue le 13 mai pour les élus et les habitants du village de Néravaud. Les autres habitants seront conviés ultérieurement à une demie journée portes ouvertes.
- Mme LEPEYTRE Chantal prend la parole et alerte le Conseil Municipal sur des véhicules roulant à très vive allure dans la traversée du nouveau lotissement, ce qui rend la sortie de l'école dangereuse. Elle indique également qu'une grille d'écoulement est bouchée au niveau de l'école primaire et qu'une pancarte d'indication de gîte est tombée dans un pré au village de Semme.
- M. CORBIN Nicolas indique qu'un panneau « Gîte de France » a été installé au niveau de la carrière sur la route de Sagnemoussouse à Fréminges.
- M. PIOFFRET Jean-Marc évoque des soucis d'évacuation au niveau de la pêcherie sur la route. Il informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de la MAM :
  - Le 29 mai : un test d'étanchéité à l'air va être réalisé ;
  - Il y a un souci avec un pare-vapeur qui a été oublié ;
  - Le circuit du chauffage par le sol est commencé.
  - La réception du bâtiment est prévue courant juin.
- Mme VERBRUGGHE Isabelle présente au Conseil Municipal, les nouveaux panneaux d'indication des lieux dits ainsi que les nouveaux numéros suite au nouvel adressage.

● Madame La Maire informe le Conseil Municipal de la visite d'une personne des Gîtes de France pour envisager la classification du gîte communal à 3 épis.

Prochain Conseil le (1<sup>ère</sup> semaine de juin 2024) entre le 3 et le 7. La date en sera fixée après concertation avec Spirale 23 afin de sélectionner les entreprises qui travailleront à la rénovation/extension du restaurant.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11h02.

La Maire,  
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance  
Sandrine CLAVEYROLAS